

ASSEMBLÉE NATIONALE

16 octobre 2025

VISANT À REPORTER LE RENOUVELLEMENT GÉNÉRAL DES MEMBRES DU CONGRÈS
ET DES ASSEMBLÉES DE PROVINCE DE LA NOUVELLE-CALÉDONIE POUR
PERMETTRE LA MISE EN OEUVRE DE L'ACCORD DU 12 JUILLET 2025 - (N° 1969)

Rejeté

AMENDEMENT

N ° CL1

présenté par

M. Lachaud, Mme Abomangoli, M. Alexandre, M. Amard, Mme Amiot, Mme Amrani, M. Arenas,
M. Arnault, Mme Belouassa-Cherifi, M. Bernalicis, M. Bex, M. Bilongo, M. Bompard,
M. Boumertit, M. Boyard, M. Cadalen, M. Caron, M. Carrière, Mme Cathala, M. Cernon,
Mme Chikirou, M. Clouet, M. Coquerel, M. Coulomme, M. Delogu, M. Diouara, Mme Dufour,
Mme Erodi, Mme Feld, M. Fernandes, Mme Ferrer, M. Gaillard, Mme Guetté, M. Guiraud,
Mme Hamdane, Mme Hignet, M. Kerbrat, M. Lahmar, M. Laisney, M. Le Coq, M. Le Gall,
Mme Leboucher, M. Legavre, Mme Legrain, Mme Lejeune, Mme Lepvraud, M. Léaument,
Mme Élisabeth Martin, M. Maudet, Mme Maximi, Mme Mesmeur, Mme Manon Meunier, M. Nilor,
Mme Nosbé, Mme Obono, Mme Oziol, Mme Panot, M. Pilato, M. Piquemal, M. Portes,
M. Prud'homme, M. Ratenon, M. Saint-Martin, M. Saintoul, Mme Soudais, Mme Stambach-
Terrenoir, M. Aurélien Taché, Mme Taurinya, M. Tavel, Mme Trouvé et M. Vannier

ARTICLE PREMIER

Supprimer cet article.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Par cet amendement de suppression, nous souhaitons nous opposer à la présente proposition de loi de report des élections provinciales de Kanaky-Nouvelle-Calédonie.

L'article 1 prévoit un nouveau report des élections des membres du congrès et des assemblées de province au plus tard le 28 juin 2026, alors qu'elles doivent actuellement être tenues au plus tard le 30 novembre 2025. Ces élections ont déjà été reportées à deux reprises, alors qu'elles étaient initialement prévues en mai 2024. Ces reports relèvent de la responsabilité de l'État, puisque les élections ont une première fois été reportées au printemps 2024 en raison de l'examen du projet de loi constitutionnelle de dégel du corps électoral imposé par le gouvernement, puis en novembre 2024 à la suite des révoltes causées par le passage en force du gouvernement.

Le nouveau report proposé par ce texte constitue la première traduction législative du projet d'accord dit de Bougival. Pourtant, cet accord a été rejeté par le FLNKS, partenaire historique des accords de Matignon-Oudinot et de Nouméa, et principal mouvement politique indépendantiste calédonien. Aucun accord sur l'avenir institutionnel de la Nouvelle-Calédonie ne pourra aboutir

sans le consensus de l'ensemble des partenaires locaux. Sans consensus, ce projet d'accord est donc voué à l'échec, et si le gouvernement choisit malgré tout de passer en force il risque de mener au chaos. Le gouvernement ne peut être aveugle aux conséquences de la dernière tentative de passage en force que constituait l'adoption par l'Assemblée nationale du PJLC de dégel du corps électoral : l'embrasement du Caillou, la mort de 15 personnes, les centaines de blessés, les plus de 2,5 milliards d'euros de dégâts, et plus de 10 000 emplois salariés détruits.

Sur le fond, le projet de Bougival démontre également que le gouvernement favorise une nouvelle fois le projet non-indépendantiste au détriment du projet des indépendantistes, que ce soit par l'absence de consultation sur l'indépendance, les nombreux verrous pratiques pour limiter la souveraineté théorique, le dégel du corps électoral, la large autonomie des provinces ou encore l'omission totale du processus de décolonisation.

Sur le fond, comme sur la forme, le projet de Bougival ne permet pas d'envisager un destin commun en Kanaky-Nouvelle-Calédonie, le gouvernement doit relancer des négociations avec l'ensemble des partenaires.

Enfin, les élections ne peuvent être éternellement repoussées du fait de l'échec de l'Etat. Elles ont déjà été repoussées de 18 mois ! Les citoyennes et citoyens calédoniens doivent retourner aux urnes et s'exprimer de nouveau. Cela est d'autant plus légitime que le Conseil constitutionnel a décidé le 19 septembre dernier que l'actuel gel du corps électoral pour ces élections est conforme à la Constitution.